



MUNICIPALITE DE GLAND

Réponse de la municipalité à l'interpellation de M. Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (Abonnement général CFF) et le centre aéré de l'été pour les enfants habitant à Gland

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

L'interpellation est la suivante:

En ce début d'année, nous avons dû subir beaucoup d'augmentations financières, les primes de maladie, les transports publics et beaucoup de biens de consommation.

Dans le cadre de notre ville, notre Municipalité n'est pas en reste et deux ont retenu mon attention : Le centre aéré dont le tarif est passé de Fr. 30.- à Fr. 35.- par jour seulement après une année de fonctionnement et les cartes journalières de la commune pour les transports publics qui ont subi une augmentation d'environ 10% et plus.

Pour cette dernière, je m'étonne de cette décision. Si l'on se réfère au tarif appliqué dans diverses communes de la région, la nôtre est l'une des plus chères.

Bien qu'il faille tenir compte de leur augmentation de 15% décidée fin 2010 par les CFF, il n'en demeure pas moins que la carte journalière coûte à la commune environ 32.- par jour. J'admets qu'elles ne sont pas vendues tous les jours et qu'il faut couvrir ce manque à gagner.

Par contre, si l'on se réfère au rapport de gestion de 2009, les ventes des 9 abonnements ont couvert les 100% du prix d'achat malgré 22% d'invendus. Au début de cette année 2011, il y a toujours 9 abonnements à disposition.

Je considère donc que notre Municipalité ne doit pas être entraînée dans ce tourbillon d'augmentations car les comptes communaux ne les nécessitent pas.

Elles ne favorisent pas les familles qui doivent aussi subir les tarifs élevés du TUG suite à l'intégration au réseau Mobilis, mais ça c'est une autre histoire.

Au vu de ce qui précède, je demande à la Municipalité d'expliquer sa position et le cas échéant revoir ces tarifs à la baisse.

Merci de votre attention.

Gland, le 10 mars 2011.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Centre aéré

Lors de l'été 2010, pour la première fois, un centre aéré a été organisé à Gland durant 5 semaines.

Les élèves concernés sont ceux qui ont terminé la 1^{ère} année du cycle initial (5 ans révolus) jusqu'à la 6^{ème} année (environ 12 ans).

Le but est d'offrir aux parents la possibilité de faire garder leur enfant selon leurs besoins dans les limites de la capacité de la structure. Les parents peuvent inscrire leurs enfants à la journée, mais au maximum 10 jours en tout.

Le centre aéré se situe dans le bâtiment de Montoly. Ce bâtiment offre l'avantage d'être à mi-chemin entre le haut et le bas de la ville et d'offrir plusieurs salles pour accueillir l'ensemble des enfants. Le centre de rencontres et de loisirs offre un plus pour des activités en cas de mauvais temps. Le centre est ouvert de 8h30 à 18h.

Conçu sur le modèle des centres aérés urbains de la ville de Lausanne, les activités proposées sont orientées « vacances » et choisies en fonction du temps. De 10h00 à 16h00, les activités se déroulent à l'extérieur. Elles sont récréatives (promenades en forêt, journée au refuge de Gland, activités sur les places de jeux, etc.), sportives (salles de gymnastique, Piste Vita, etc.) ou culturelles (visites de musées, ateliers, etc.). A midi, les enfants mangent le pique-nique qu'ils ont apporté. Les quelques heures passées au centre sont consacrées aux jeux de société, aux activités de bricolage ou de lecture et à la préparation de la journée.

Pour la première année, le succès a été au rendez-vous avec une moyenne de 18.6 enfant par jour au mois de juillet et de 16.2 enfants par jour au mois d'août. Enfants et parents nous ont témoigné leur satisfaction ; la souplesse du concept et la variété des activités proposées ayant été très appréciées.

Un bilan avec les responsables et monitrices du centre a été réalisé à la fin août 2010. Il ressort les éléments suivants, qui seront tous mis en œuvre en 2011 :

- ouvrir le centre durant toute la période des vacances scolaires d'été (demande des parents)
- limiter le nombre d'enfants à 21 par jour, avec deux responsables et un moniteur/monitrice pour l'encadrement
- le salaire des moniteurs a été jugé trop bas en comparaison d'autres communes. Il est proposé de le faire passer de Fr. 75.80/jour à 85.80/jour, charges comprises
- le temps consacré à la préparation des activités a été jugé insuffisant. Pour les responsables, on passe ainsi de 4 heures de préparation par semaine à 7h30 et pour les moniteurs, de 1 jour à 1.5 jour par semaine
- le budget transports a été jugé insuffisant. On passe donc de Fr. 15 à Fr. 25 par enfant et par semaine
- même remarque concernant le budget loisirs, qui passe lui de Fr. 10 à Fr. 23 par enfant et par semaine.

Les mesures prises occasionnent les surcoûts suivants (par semaine) :

2 semaines supplémentaires	Fr. 3'568
Salaire moniteurs	Fr. 455
Préparation responsables	Fr. 1'558
Préparation moniteurs	Fr. 297
Transports	Fr. 1'680
Loisirs	Fr. 2'184
TOTAL	Fr. 9'742

Les recettes supplémentaires avec le passage de Fr. 30 à Fr. 35 par jour amènent Fr. 3'675 de plus, tandis que la commune maintient sa subvention de 15'000 francs environ.

Si l'on compare avec le centre aéré des Allevays de Nyon, qui pratique un tarif de Fr. 120 par semaine pour le 1^{er} enfant et de Fr. 100 pour le 2^e, repas compris, celui de Gland (Fr. 175) peut sembler coûteux. Par contre, notre concept très souple, avec inscription à la journée et non à la semaine, tient compte des besoins réels des familles.

Par ailleurs, nous constatons que l'offre privée de camps d'été dans la région est très coûteuse (Fr. 400 à 750/semaine).

Position de la municipalité

Pour sa 2^e édition, la municipalité a tenu compte de l'ensemble des remarques du personnel encadrant. Les diverses propositions ont engendré un surcoût, qui a été répercuté en partie sur les parents.

La municipalité a décidé de maintenir le tarif journalier de Fr. 35 fr.- durant cet été. A l'issue de cette 2^e édition, un nouveau bilan sera établi afin d'examiner s'il est possible d'envisager une diminution du prix à la journée.

Carte journalière CFF (Flexicard)

Le 1^{er} janvier 2011, les CFF ont procédé à une augmentation de 15% du prix de la carte commune qui est ainsi passé de 9'775 francs à 11'300 francs ! A noter qu'en ce qui concerne la carte CFF, son prix a lui été augmenté de 64 à 68 francs.

Ce sont toutes ces augmentations qui ont incité la municipalité à répercuter ces hausses sur le prix de vente de nos cartes journalières commune. Cette augmentation n'a été que partiellement répercutée sur le prix de la carte journalière que nous offrons à nos habitants, puisque la hausse a été de 4 francs, ce qui est nettement en dessous des 15% des CFF.

De la comparaison des prix pratiqués par différentes communes du canton, il en ressort que nous sommes effectivement parmi les plus chers, mais, par contre, nous mettons beaucoup de cartes à disposition, à savoir 9 cartes jusqu'ici et 10 cartes à partir de ce 1^{er} mai 2011.

Il est peut être utile de rappeler que l'objectif initial de la vente de ces cartes était d'inciter les gens à voyager en train. Le bénéfice réalisé avec la vente de ces cartes Flexi doit permettre de réinvestir dans l'acquisition de nouvelles cartes, mais la commune ne doit cependant pas perdre de l'argent dans cette opération.

A relever encore que, malgré les nouveaux tarifs pratiqués depuis le 1^{er} janvier de cette année, nous n'avons pas constaté une baisse d'utilisation.

Compte tenu notamment de la comparaison des prix faite avec les autres villes, la municipalité a décidé de ne pratiquer dorénavant plus qu'un seul tarif de Fr. 44.fr.- par jour, du lundi au dimanche, et ceci dès le 1^{er} mai 2011 (plus de différence entre la semaine, 44 francs, et le week-end, 49 francs). A noter que le forfait vendredi-samedi-dimanche pour le prix de Fr. 120.- est maintenu.

Comme mentionné ci-dessus, une 10^{ème} carte est donc disponible à partir de cette dernière date (en fonction du nombre d'habitants, il s'agit du maximum possible pour la ville de Gland).

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Personnes responsables :

Gland, le 14 avril 2011